

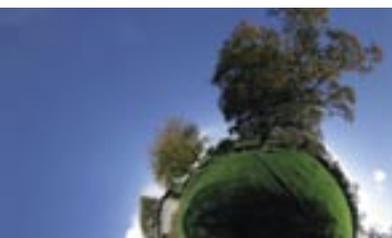
# Biodiversité et secteur privé



World Business Council on  
Sustainable Development

La conférence de haut niveau sur  
les entreprises et la biodiversité

Jardins botaniques  
royaux de Kew



European Initiative on  
**Business &**  
Biodiversity





**Table des matières**

Editorial	2
WBCSD: transformer les défis en opportunités	3
WWF: un engagement fructueux pour les deux parties	6
La conférence de haut niveau sur les entreprises et la biodiversité	7
Compte à rebours 2010 : une nouvelle voie pour les entreprises	10
Les compensations de biodiversité	11
Protéger les forêts riveraines en Moldavie	12
IUCN Member: Les Jardins botaniques royaux de Kew	13
Nouvelles de l’UICN Europe	14
Calendrier	16

**Rédacteur en chef :** Tamás Marghescu  
**Gérant :** Wiebke Herding  
**Conseillère spéciale :** Shulamit Alony  
**Réviseur linguistique :** Tiina Rajamets  
**Traduction :** Amalia Thaler-de Klemm  
**Publié par :** Union mondiale pour la nature (UICN),  
 Bruxelles, Belgique  
**Copyright :** © 2008 International Union for Conservation  
 of Nature and Natural Resources

La reproduction de cette publication à des fins éducatives ou à d'autres fins non commerciales est autorisée sans une autorisation écrite préalable du titulaire des droits à condition que la source soit dûment citée.

La reproduction de cette publication pour la revente ou à d'autres fins commerciales est interdite, sauf avec une autorisation écrite préalable du titulaire des droits.

**Citations :** Bulletin du Bureau régional de l'UICN pour l'Europe, Volume 15/2008. Bruxelles, Belgique: UICN.

**ISSN :** 1728-8908 - Français

**Maquette :** orthoyer business communications

**Impression :** Imprimerie Gramme, Belgique

**Photo de couverture :** Jeff Johnson

Les désignations géographiques contenues dans cette publication, ainsi que les informations présentées et leur format, ne présupposent aucun jugement de la part de l'UICN à propos du statut juridique de quelque pays, territoire ou région que ce soit, pas plus que de ses autorités ou du tracé de ses frontières.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN. Les textes proposés pour ce bulletin peuvent être envoyés à [wiebke.harding@iucn.org](mailto:wiebke.harding@iucn.org). Les traductions et réimpressions d'articles sont bienvenues et autorisées après consultation.

Cette publication a été rendue en partie possible grâce au soutien du Ministère néerlandais de l'agriculture, la nature et la qualité alimentaire et du Ministère italien de l'environnement, du territoire et de la mer.

**Quelle année pour la biodiversité en Europe !**

En 2008, la région paneuropéenne accueillera deux événements majeurs pour l'environnement. En mai, les 190 Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) se réuniront à Bonn, Allemagne, pour leur 9e Conférence des Parties. Près de 5000 délégués représentant les Etats, des organisations internationales et la société civile se pencheront notamment sur la protection des forêts et des aires marines et sur l'élaboration d'un régime d'accès et de partage des avantages, et définiront un plan d'action destiné à réaliser les objectifs de biodiversité 2010.

**Pour un monde divers et durable**

Du 5 au 14 octobre 2008, le 4<sup>e</sup> Congrès mondial de la nature, réuni à Barcelone (Espagne), examinera des enjeux vitaux pour l'avenir de notre planète. Rassemblement majeur des acteurs de l'environnement dans le monde, le Congrès comprend un Forum de quatre jours géré par nos membres et partenaires, abordant des idées, des réflexions et des pratiques de pointe, suivi par l'Assemblée des Membres, véritable

parlement environnemental mondial d'Etats et d'ONG, qui dure également quatre jours. Ce Congrès marque une commémoration particulière. Il y a 60 ans, à Fontainebleau (France), le 5 octobre 1948, une poignée de visionnaires ont créé notre Union. Le 5 octobre 2008, en commémoration de cet anniversaire, plus de 8000 personnes feront à Barcelone le bilan de 60 ans de réalisations et traceront les voies de l'avenir.



**UICN  
 Congrès  
 mondial de  
 la nature  
 Barcelone 2008**

**Les entreprises et la biodiversité**

Ce numéro de notre bulletin examine les relations entre les entreprises et la biodiversité, l'un des éléments cruciaux de notre évolution vers des sociétés durables et une économie verte. Björn Stigson, Président du World Business Council for Sustainable Development (Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, WBCSD), explique l'importance de la richesse de la biodiversité et de la santé des écosystèmes pour les 200 entreprises membres de son organisation. Jean-Paul Jeanrenaud, Directeur des relations avec les entreprises et l'industrie du WWF, donne aux membres des pistes utiles dans leurs relations avec les entreprises. La Commission européenne et la Présidence portugaise de l'UE présentent l'initiative « Les entreprises européennes et la biodiversité », l'un des résultats principaux de la conférence de haut niveau qui s'est tenue en novembre 2007 à Lisbonne, organisée conjointement par l'UICN et le Compte à rebours 2010. Convaincus qu'il n'y a pas d'avenir sans entreprises responsables, nous encourageons toutes les entreprises à se joindre à cette initiative.

Tamás Marghescu  
 UICN - Directeur régional pour l'Europe



# Entreprises et biodiversité : transformer les défis en opportunités

Par Björn Stigson, Président du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD)

Jusqu'à un passé assez récent, la préservation du capital naturel de la planète était généralement considérée comme la responsabilité des écologistes ou des Etats. Que les grandes entreprises puissent et doivent contribuer à maintenir l'équilibre écologique ne venait à l'idée de quasiment personne, à l'exception de quelques entreprises visionnaires ou de celles qui dépendaient directement des ressources naturelles. Ensuite les choses ont commencé à changer...

En 1992, le secteur privé, sous la houlette du WBCSD récemment créé, a été invité à participer au Sommet de la Terre à Rio. Ce moment a marqué la naissance de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et un tournant dans les relations entre les entreprises et le développement durable. Elles faisaient désormais partie de la solution et pas seulement du problème. Plus récemment, en 2006, l'importance des liens entre entreprises et biodiversité a été réaffirmée lorsque la 8<sup>e</sup> Conférence de Parties à la CDB, dans sa Décision VIII/17, a appelé à un engagement accru du secteur privé.

« La biodiversité doit être intégrée dans les stratégies et les décisions d'entreprise. Nous devons créer des conditions permettant de percevoir la biodiversité comme un investissement et non comme un coût. »

- Antonio Mexia, P-DG Energias de Portugal (EDP) s'adressant à l'Initiative européenne pour les entreprises et la biodiversité, Lisbonne, Portugal, novembre 2007

L'Evaluation des écosystèmes pour le millénaire (EM) a clairement reconnu le rôle des entreprises en tant que parties prenantes pour les questions environnementales, au même titre que la société civile, la communauté scientifique et les Etats. L'un de ses rapports de synthèse ciblait justement les entreprises.

Il énonçait la relation double qui existe entre les entreprises et les écosystèmes : les entreprises dépendent des services fournis par les écosystèmes, et contribuent à les modifier à leur tour. Il y avait aussi des messages positifs : en mettant l'accent sur la relation triangulaire entre le bien-être humain, le développement économique et la préservation de l'environnement, l'EM a créé une nouvelle perception des écosystèmes et des approches nouvelles pour estimer la valeur des services qu'ils apportent ; elle fournissait des incitations à leur utilisation durable et examinait la notion des écosystèmes et de leurs services en tant que biens fongibles.

## Les écosystèmes au premier plan

Ces évolutions encourageaient toutes les composantes de la société, y compris les entreprises, à percevoir la gestion et l'utilisation durable des écosystèmes comme un potentiel de création de nouvelles activités et de gestion du risque. Suite à l'EM, le WBCSD a désigné les écosystèmes comme quatrième





© Stefan Janson

axe de son action. Dans ce cadre, les entreprises membres du WBCSD abordent d'une façon active les risques d'entreprise liés à la dégradation des écosystèmes et explorent les opportunités liées à l'incorporation de bonnes pratiques d'atténuation et d'approches de marché favorisant la gestion et l'utilisation durable des écosystèmes et de leurs services, tant par elles-mêmes qu'en coopération avec d'autres parties prenantes.

Depuis quelque temps, le WBCSD souligne l'importance de l'établissement d'alliances et de partenariats avec des institutions de recherche, des ONG, des associations de différents secteurs économiques et des organismes gouvernementaux, en vue d'améliorer la connaissance des services écosystémiques, de développer des solutions et de partager des outils d'évaluation et des pratiques optimales.

Ainsi, depuis une dizaine d'années, le WBCSD collabore avec l'UICN sur des questions liées à la biodiversité et à la durabilité. Plus récemment, les deux organisations ont décidé de renforcer ce partenariat et de mettre en place un cadre d'action en coopération, afin d'améliorer les résultats et les avantages, tant pour la conservation que pour l'activité économique.

« La biodiversité, les écosystèmes et les services qu'ils fournissent soutiennent toutes les formes du vivant. Ils sont également le pivot autour duquel tournent les activités humaines. » – Björn Stigson

La dégradation des écosystèmes et la perte de services qui en découle représentent un grand danger pour l'activité économique. Les entreprises, leurs fournisseurs, leurs clients et les investisseurs sont confrontés à des risques opérationnels (rareté des ressources...) ainsi qu'à une augmentation du coût des matières premières et des assurances, en raison de catastrophes naturelles telles que des inondations. Des politiques publiques comprenant un accroissement de la fiscalité ou des moratoires sur l'extraction de ressources entraînent des risques réglementaires. En outre, l'évolution des préférences des consommateurs, des résolutions des actionnaires ou des campagnes des médias et des ONG peuvent nuire à l'image

des entreprises, tandis que l'adoption de politiques plus rigoureuses de crédit et d'investissement par les institutions financières sont susceptibles de restreindre l'accès au capital.

Cependant, la réponse à des enjeux environnementaux tels que la rareté de l'eau, les changements climatiques et des habitats, la perte de la biodiversité, les espèces envahissantes, la surexploitation des océans et l'excès de nutriments peut aussi créer de nouvelles opportunités pour les entreprises. Elles peuvent notamment bénéficier de la mise au point de nouvelles technologies et de produits de remplacement susceptibles de réduire la dégradation environnementale, de restaurer les écosystèmes ou d'accroître l'efficacité.

#### Des marchés pour les services écosystémiques

La création de marchés et de paiements pour les écosystèmes et leurs services peut créer de nouveaux flux de revenus et réduire les coûts. Ainsi, la tarification directe peut contribuer de façon rentable à assurer la continuité d'un service utile ; la certification et les labels écologiques aideront à prendre en compte des externalités positives ; les permis négociables permettent de gérer des passifs environnementaux.

Pour inhabituel que cela puisse paraître, certains de ces marchés existent depuis longtemps. L'écotourisme en est un exemple évident. De nouveaux marchés apparaissent pour les services de bassin, le carbone et la biodiversité. Le marché florissant des crédits de carbone représentait, rien qu'en 2006, plus de 30 milliards de dollars US.

Le recours à de nouveaux mécanismes de marché représente un potentiel de nouvelles activités, ainsi que la possibilité de se servir des écosystèmes et de leurs services pour exploiter des actifs inemployés jusqu'ici. Ces mécanismes comportent néanmoins des limites. La faiblesse des institutions et de la gouvernance dans certaines régions, souvent riches en biodiversité, fait obstacle à une utilisation équitable et durable des mécanismes de marché. Le



© Dave Weller



© Alexis Perez

manque d'expérience en matière d'approches de marché pour la gestion des écosystèmes peut porter plus gravement atteinte aux écosystèmes et à leurs services. Enfin, il est extrêmement difficile de « mettre sur le marché » des activités vitales pour les écosystèmes, telles que les services de réglementation et de soutien.

Afin de surmonter ces difficultés, plusieurs associations et organisations d'entreprises, dont le WBCSD, ont mis au point des lignes directrices pour la gestion des écosystèmes et s'efforcent d'échanger des bonnes pratiques entre leurs membres et avec d'autres acteurs du secteur privé. Il s'agit notamment du Conseil international de l'exploitation minière et des métaux (ICMM) et de l'Association internationale de l'industrie pétrolière pour la conservation de l'environnement (IPIECA).

Toutes ces initiatives sont utiles et louables. Il n'en reste pas moins que, malgré les progrès réalisés, beaucoup d'entreprises ne font pas encore le lien entre la santé des écosystèmes et la réalisation de leurs objectifs économiques. Obstacle majeur à l'engagement du secteur, cette situation est en partie due au fait que les entreprises n'ont pas encore mis en place une méthode systématique leur permettant de définir les risques et les opportunités liés à la dégradation des écosystèmes, ce qui les aiderait à comprendre le besoin de s'engager d'une façon active et progressive. Pour y remédier, le WBCSD et le World Resources Institute (WRI), en collaboration avec l'Institut Méridien, ont mis au point un outil sur les services écosystémiques appelé *Ecosystem Services Review* (ESR) (voir encadré). Dans les mois à venir, l'axe d'action « écosystèmes » du WBCSD s'efforcera en priorité d'utiliser tous les outils et mécanismes disponibles pour plaider avec force en faveur de l'utilisation durable des écosystèmes et de leur biodiversité, afin de pérenniser leurs services de façon telle qu'ils répondent aux besoins actuels sans mettre en danger ceux des générations futures.

Pour en savoir plus :

WBCSD/IUCN. (2007) *Markets for Ecosystem Services – New Challenges and Opportunities for Business and the Environment*. Disponible sur: [www.wbcscd.org](http://www.wbcscd.org)

#### L'outil *Ecosystem Services Review* (ESR)

L'outil *Ecosystem Services Review* (ESR) est une ligne directrice. Il a pour but d'aider les entreprises à **évaluer** les impacts de leurs activités sur les écosystèmes et leurs services, à **évaluer** les risques et les opportunités liés aux écosystèmes et à **concevoir** des stratégies et des plans de gestion pour leurs activités et investissements à long terme. Il examine les impacts du point de vue des services écosystémiques, y compris l'approvisionnement, la réglementation et le soutien, et des services culturels. L'ESR comporte cinq étapes simples : (1) définir la portée de l'évaluation d'impact ; (2) définir les services écosystémiques prioritaires ; (3) effectuer une analyse des tendances ; (4) définir les risques et les opportunités pour l'entreprise ; et (5) mettre au point des stratégies. La portée d'une évaluation ESR peut aller d'une seule entreprise et de ses activités immédiates à une étude d'impact le long de la chaîne d'approvisionnement, par exemple. Selon le domaine d'activité, la ligne directrice peut être appliquée à une unité opérationnelle, à une division ou à l'ensemble d'une activité.

Cet outil ne porte pas sur la conformité avec des normes ou des réglementations ; il s'agit d'un outil d'aide à la stratégie d'entreprise. Il ne remplace pas les évaluations d'impact environnemental (EIE), mais devrait les compléter.

L'ESR est testé à l'heure actuelle par six groupes membres du WBCSD : BC Hydro, DuPont, Mondi, Akzo Nobel, Rio Tinto et Syngenta.

Nous espérons que cet outil permettra de mettre en place une méthodologie solide, éprouvée et affinée d'évaluation des services écosystémiques, ainsi que d'améliorer les connaissances et les capacités des entreprises à prendre en compte, dans leurs stratégies et leurs activités, les considérations liées à la biodiversité et aux services écosystémiques.

# Un engagement fructueux pour les deux parties

**Jean-Paul Jeanrenaud, Directeur des relations avec les entreprises et l'industrie du WWF, s'entretient avec Wiebke Herding (UICN)**



© WWF

*Quand est-ce que le WWF s'est vraiment engagé dans la collaboration avec le secteur privé ?*

En 1999 environ, Lafarge nous a contactés à travers un intermédiaire. Au début, ils voulaient planter un arbre pour chacun de leurs employés. Après discussion, nous nous sommes mis d'accord sur une initiative de restauration de forêts. Au fil du temps, le potentiel de coopération s'est avéré beaucoup plus important. Les cimenteries produisant près de 5% des émissions mondiales de CO<sub>2</sub>, nous avons travaillé avec Lafarge afin de définir des objectifs de réduction pour l'entreprise. Ensuite, le WBSCD a invité Lafarge à accueillir conjointement leur initiative pour le secteur des cimenteries, ce qui a conduit à l'adoption d'objectifs similaires par 16 grands cimentiers du monde. L'initiative a transformé l'ensemble du secteur.

*Pour le WWF, quels sont les éléments les plus porteurs de la collaboration avec des entreprises comme Lafarge ?*

Les activités du secteur privé comptent parmi les causes principales de dégradation de l'environnement. **De nombreux processus industriels comportent une empreinte très lourde.** Pour y répondre, on peut sensibiliser aux dommages, tenter des procès en justice aux entreprises et diffuser les faits par l'intermédiaire des médias. Mais on peut aussi travailler avec des entreprises progressistes et les aider à faire évoluer leurs activités. A notre avis, la plupart des gens – même dans les grandes entreprises – veulent faire les choses correctement, mais, très souvent, ils ne savent pas comment. Nous nous engageons dans un parcours partagé afin que les entreprises travaillent d'une façon plus affinée et moins dommageable.

*Comment choisissez-vous les entreprises avec lesquelles vous travaillez ?*

Il y a différentes sortes de relations. Nous avons des relations bilatérales avec des entreprises comme Lafarge, Nokia, HSBC, Canon... Pour les entreprises à très fort impact, nous essayons d'aller au noyau de l'activité et d'améliorer les choses à partir de là. Si des entreprises agissent d'une façon favorable à l'environnement, nous les aidons à faire connaître ces actions pour leur marketing.

Dans d'autres cas, les entreprises sont regroupées. Ainsi, nous travaillons avec Nestlé, Unilever et Procter & Gamble sur des cultures à fort impact sur l'environnement (huile de palme, soja, canne à sucre...). Ils veulent participer à la définition de normes pour l'ensemble du secteur. Nous examinons des modalités de production de ces matières premières sans dommage pour l'environnement ni forts impacts sociaux.

*Toutes les entreprises avec lesquelles vous collaborez sont-elles des sponsors du WWF ?*

Certaines de ces relations apportent des fonds importants au WWF. Nous essayons de récupérer les coûts de notre participation et d'obtenir du financement pour nos programmes. Nous avons aussi des projets conjoints avec des entreprises.

Mais certaines entreprises ne nous apportent pas de soutien financier. Avec Shell, par exemple, nous nous rencontrons régulièrement, nous examinons les chevauchements entre les zones d'exploitation et des lieux riches en biodiversité et étudions les éléments sensibles. Dans ce cas, il n'y a pas d'apport financier, car nous avons un moratoire sur les compagnies pétrolières et gazières, dont nous n'acceptons pas d'argent parce qu'elles comptent parmi les agents principaux du changement climatique.

*Existe-t-il des cas où le WWF a dû interrompre ses relations avec une entreprise ?*

Pas jusqu'à présent, essentiellement parce que nous faisons un gros travail préalable : tout d'abord quelques réunions exploratoires; ensuite, nous faisons payer par l'entreprise un audit de diligence requise, c'est-à-dire une évaluation indépendante de la compagnie par un tiers. Ceci donne aux deux parties une idée claire des opportunités et des risques potentiels. Nous ne nous engageons dans la relation que si les opportunités sont plus importantes que les risques.

*Quels conseils donneriez-vous aux membres de l'UICN qui veulent travailler avec des entreprises ?*

Faites-le, mais soyez très clairs sur les principes qui vous guident. Vous pouvez, et probablement devriez, prendre acte des désaccords mutuels sur certains points. Nous mettons en place des mécanismes qui alertent les entreprises si elle font des choses que nous désapprouvons, et nous nous réservons le droit de les critiquer publiquement si nous estimons qu'elles ne font pas les efforts nécessaires. L'engagement peut être très fructueux pour les deux parties. Les entreprises apprennent beaucoup, mais nous aussi d'elles.

Il faut bien réfléchir sur les modalités du travail et la perception qu'en aura le public. Des liens financiers peuvent être difficiles si en même temps vous faites des recherches sur l'entreprise ou le secteur. Etablissez le contact sans hésiter. **L'argent devrait n'être qu'une motivation secondaire.** La première question à se poser c'est : est-ce bon pour l'environnement ? Est-ce que cela peut entraîner des évolutions fortes dans le secteur ou devenir un exemple à suivre ?

Un test de crédibilité tout simple : si j'étais contacté par un journaliste d'investigation, pourrais-je affirmer du fond du cœur, et le convaincre, que la collaboration est juste et n'est pas entreprise uniquement pour de l'argent, sachant qu'il a les moyens de le vérifier ? Si la réponse est oui, allez-y. Si c'est non, le terrain n'est pas sûr...

*Comment voyez-vous l'évolution future des relations entre les entreprises et l'environnement ?*

On commence à percevoir que nous devons trouver des solutions pratiques si nous voulons que la planète reste habitable d'ici 50 ans. Même les entreprises ont conscience que la durabilité n'est pas uniquement un plus ajouté à leurs affaires, mais un élément de plein droit du modèle d'entreprise. La durabilité devient une composante de l'ADN des entreprises.

European Initiative on

# Business & Biodiversity

La conférence de haut niveau sur les entreprises et la biodiversité qui s'est tenue à Lisbonne les 12 et 13 novembre 2007, a rassemblé plus de 400 personnes : représentants d'entreprises et d'ONG, experts de la biodiversité et responsables politiques. Dans les pages ci-dessous, la Présidence portugaise de l'Union Européenne et la Commission Européenne expliquent en quoi cette conférence s'est avérée très positive pour faire progresser les liens entre biodiversité et secteur privé dans l'Union Européenne. Vous y trouverez également le message issu de cette conférence.



Humberto Rosa © IUCN/ Wiebke Herding

# La perte de biodiversité a un impact sur les entreprises

Par **Humberto D. Rosa**, Secrétaire d'Etat à l'environnement du Portugal

La plupart des lecteurs de ce bulletin s'accorderont à penser que la biodiversité doit être protégée pour des raisons morales, pour elle-même. Il existe toutefois de fortes motivations pratiques à préserver la nature. Notre espèce et nos civilisations dépendent du réseau complexe d'interactions qui s'établit dans les écosystèmes naturels ; la biodiversité est une source de ressources et de services vitaux pour nos économies ; la destruction des espèces et des habitats a un impact économique énorme, même s'il est difficile à chiffrer.

Deux constatations s'imposent de plus en plus. Les entreprises ont un fort intérêt à avancer vers une utilisation durable des ressources naturelles, mais la préservation de la nature a également un caractère d'urgence. Par ailleurs, il devient douloureusement évident que les Etats et les décideurs ne sont pas en mesure de faire face, par eux-mêmes, à l'ampleur de la crise de la biodiversité. En conséquence, la Présidence portugaise de l'UE a choisi, lors du deuxième semestre 2007, l'Initiative « Entreprises européennes et biodiversité » comme l'une de ses priorités en matière d'environnement.

L'impact du secteur des entreprises sur la biodiversité est très important, tant comme usagères des services écosystémiques que comme agents du changement climatique. L'impact de la perte de biodiversité sur les entreprises se situe à une échelle comparable. Les entreprises ont donc un rôle important à jouer en réponse à la perte de biodiversité. Un nombre croissant de

dirigeants d'entreprise sont prêts à tenir compte de l'importance de la biodiversité et cherchent des orientations pour leur action. A notre avis, dans la plupart des cas, cette évolution découle d'une perception juste des avantages compétitifs liés à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources naturelles, plutôt que d'une simple stratégie d'image de l'entreprise.

La Commission européenne a appuyé cette initiative depuis le début et organisé plusieurs réunions des parties prenantes, comprenant des représentants des entreprises et d'ONG, qui ont fortement contribué à sa mise en place. **La Conférence de haut niveau sur les entreprises et la biodiversité, qui s'est tenue à Lisbonne les 12 et 13 novembre 2007, a rassemblé des représentants de plus de 150 entreprises** et encouragé des débats approfondis afin d'affiner l'initiative. Les conclusions de la réunion faisaient état du besoin de promouvoir l'incorporation de stratégies de la biodiversité dans le secteur privé ainsi que la sensibilisation des consommateurs, de fournir des informations et des compétences aux entreprises et d'aider ces dernières à définir leurs engagements en matière de biodiversité.

L'Union européenne a joué un rôle primordial pour d'autres enjeux environnementaux, notamment le changement climatique. En 2008, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendra en Allemagne, et la mise en œuvre de l'Initiative « Entreprises européennes et biodiversité » permettront de conforter ce rôle en matière de biodiversité.

# L'Initiative « Entreprises européennes et biodiversité »

Résumé du discours de Mogens Peter Carl,  
Directeur Général, DG Environnement,



Peter Carl © IUCN/ Wiebke Herding

L'Union européenne s'est engagée à arrêter la perte de biodiversité en Europe d'ici 2010. Afin de réaliser cet objectif ambitieux, la Commission européenne a présenté l'année dernière une Communication sur l'arrêt de la perte de biodiversité d'ici 2010, avec un plan d'action détaillé décrivant les mesures à prendre par l'UE et ses Etats membres.

La pièce maîtresse de la politique de biodiversité de l'UE est sa législation sur les habitats naturels et les oiseaux, y compris le réseau Natura 2000. Mais Natura 2000 ne suffit pas ; il reste beaucoup à faire par les gouvernements des Etats membres, les entreprises et d'autres acteurs. C'est pourquoi le Plan d'action de l'UE pour la biodiversité mentionne le besoin d'établir des partenariats solides avec le secteur privé.

Ceux parmi nous, représentants du secteur public, qui sont chargés de gérer ou d'administrer différents aspects de l'équation de la biodiversité, se trouvent confrontés à trois grands problèmes :

1. **La perception qu'a le public de l'importance économique de la perte de la biodiversité a été faussée par des arguments partiaux et une fausse logique.** Soutenir qu'il faut arrêter la construction d'une infrastructure importante à cause du risque de perte d'une espèce particulière de chauve-souris fera souvent l'objet d'une dérision à peine cachée. C'est le cas classique d'une perte marginale imperceptible, sauf pour une poignée de spécialistes. Mais lorsque ces pertes marginales, additionnées au fil du temps, provoquent une importante perte cumulée, il est souvent trop tard.
2. Deuxièmement, **ce qui est mauvais pour la société dans son ensemble n'est pas forcément mauvais pour l'individu ou pour l'entreprise.** Il est parfaitement logique qu'en l'absence de contraintes réglementaires, un pêcheur poursuive son activité jusqu'à ce qu'il ait capturé la dernière morue de l'océan. Les forces du marché ne donnent aucun signal, puisque les prix augmentent avec l'exploitation des ressources disponibles et la baisse résultante des stocks. Les pêcheurs ne seront prêts à accepter des contraintes réglementaires et à coopérer entre eux que s'ils ont conscience des conséquences de leurs actions à long terme.
3. Troisièmement, si **la protection de la biodiversité est considérée comme souhaitable d'un point de vue éthique ou esthétique, on pense souvent qu'elle n'a guère de justification économique.** A propos de Natura 2000, nous entendons encore des commentaires qualifiant les zones désignées pour le réseau de « terres gâchées » sans valeur économique, ce qui est en contradiction flagrante avec le fait que des activités économiques normales peuvent se poursuivre.

Le message que je veux vous transmettre est que, même si vous n'êtes pas convaincus de la nécessité de protéger certaines espèces menacées, la protection de la biodiversité est non

seulement très sensée du point de vue économique, mais également indispensable à notre bien-être futur.

La protection de la biodiversité a un sens sur le plan macro-économique, mais elle est aussi avantageuse pour les entreprises prises individuellement. De nombreux dirigeants d'entreprise en ont pris acte et ont lancé des initiatives destinées à promouvoir la protection de la biodiversité. Depuis longtemps, des organisations telles que l'IUCN et le WWF ont montré le chemin et se sont engagées dans une démarche de collaboration avec le secteur privé, expliquant l'intérêt qu'il y a pour les entreprises à protéger la biodiversité. Plusieurs initiatives de ce genre sont à l'heure actuelle des exemples de référence à suivre.

Nous avons cependant besoin d'une dimension européenne. La Commission européenne est persuadée que le secteur privé peut et doit apporter une contribution importante à la protection de la biodiversité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE. Tout ne peut pas être imposé d'en haut, par la loi. Nous avons besoin de la participation active des entreprises ; elles doivent aussi intégrer la biodiversité dans leurs objectifs de planification, outre le changement climatique, qui commence enfin à être pris en compte comme il aurait dû l'être depuis longtemps.

Se fondant sur les bases fournies par les collègues portugais avec la Conférence de Lisbonne sur les entreprises et la biodiversité, **la Commission veut mettre à profit cet élan pour mettre en place une Initiative de l'UE sur les entreprises et la biodiversité.** De notre point de vue, cette initiative devrait être axée sur les points suivants :

- avoir pour effet des avantages pratiques mesurables pour la protection de la biodiversité ;
- travailler avec des secteurs économiques afin d'encourager une plus grande sensibilisation aux questions de biodiversité et de mettre au point, référencer et promouvoir les meilleures pratiques ;
- accorder une reconnaissance aux entreprises qui prennent des mesures positives pour prendre en compte dans leurs activités les préoccupations liées à la biodiversité.

Nous allons créer à cette fin une structure technique qui travaillera avec les entreprises, les ONG et les organisations nationales en vue de mettre au point un fort réseau de mise en œuvre. Cependant, aucun progrès ne sera possible si les entreprises ne sont pas convaincues de la valeur ajoutée qui s'y rattache. Les entreprises ou secteurs souhaitant travailler avec la Commission sont invités à nous contacter afin de mettre en place des partenariats opérationnels ensemble.

Même si ces partenariats sont volontaires par nature, les secteurs impliqués devront s'engager à œuvrer dans le cadre juridique existant régissant la protection de la biodiversité, et à le soutenir. Je suis convaincu que l'énergie, les compétences et les ressources du secteur privé peuvent apporter une contribution très positive à la protection de la biodiversité et jouer un rôle important pour arrêter la perte de biodiversité.

# Message de Lisbonne sur les entreprises et la biodiversité



**Nous, Ministres et représentants des Etats, des entreprises et de la société civile participant à la Conférence de haut niveau sur les entreprises et la biodiversité, organisée par la Présidence portugaise du Conseil de l'UE, tenue à Lisbonne, Portugal, du 12 au 13 novembre 2007 :**

*Convaincus* que, dans le cadre des efforts communs de réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique et plus particulièrement la Décision VIII/17 de la CDB sur la participation du secteur privé, la biodiversité présente un intérêt important pour les entreprises, dont les avantages compétitifs liés à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources naturelles ; et reconnaissant que des marchés compétitifs ont un grand potentiel de mobilisation des ressources du secteur privé et de promotion de l'innovation.

*Reconnaissons* les importants progrès réalisés ces dernières années par un certain nombre de secteurs d'activité et par des sociétés de premier plan, et appuyons le développement de ces efforts vers d'autres secteurs d'activité en Europe et ailleurs dans le monde.

*Reconnaissons* la nécessité primordiale de promouvoir une plus grande sensibilisation à l'importance de la biodiversité dans l'ensemble du secteur privé aussi bien que parmi les consommateurs ; de mettre des connaissances, des informations et des compétences pertinentes à la disposition des entreprises et d'aider ces dernières à définir leurs engagements en matière de biodiversité.

*Reconnaissons* le besoin urgent de promouvoir la conservation de la biodiversité dans les micro, petites et moyennes entreprises, particulièrement auprès de celles ayant des liens étroits avec la conservation de la biodiversité et de celles fondées sur l'économie rurale, et de leur fournir les informations, outils et compétences pertinentes, adaptés à leurs conditions de fonctionnement, reconnaissant aussi le rôle utile que les associations d'entreprises peuvent jouer en la matière, ainsi que l'utilité potentielle de regroupements de groupes d'intérêts opérant dans le contexte de paysages physiques spécifiques.

*Encourageons* l'intégration des considérations liées à la biodiversité dans les mécanismes de responsabilité existants et la mise en œuvre de ces mécanismes associés à d'autres approches (mécanismes de marché, cadres réglementaires...). Une meilleure connaissance de la biodiversité et des services écosystémiques à travers la recherche et l'expérience pratique devrait favoriser l'évolution de la contribution des entreprises à la biodiversité en vue de les engager dans une démarche d'amélioration continue.

*Nous réjouissons* des avancées effectuées en matière d'évaluation et d'information sur les performances de biodiversité par plusieurs grandes entreprises, complétant les systèmes d'évaluation

réglementaires tels que ceux établis par l'UE au titre de la Directive Habitat et des Directives sur l'évaluation de l'impact environnemental et sur l'évaluation stratégique environnementale.

*Encourageons* l'établissement et le renforcement de partenariats public/privé entre pouvoirs publics locaux, régionaux et nationaux, ONG, entreprises et institutions universitaires afin de combattre la perte de biodiversité, ainsi que la mise au point de mécanismes permettant à ces parties prenantes et autres acteurs concernés de s'identifier mutuellement en vue de mettre en place des partenariats pratiques et opérationnels.

*Recommandons* la mise au point et l'essai d'approches de marché pour la biodiversité, en tirant des enseignements des méthodes et des modèles utilisés pour des instruments liés au changement climatique.

*Reconnaissons* le besoin de promouvoir le principe d'égalité des règles du jeu sur le plan mondial, afin de fournir des incitations et de transmettre des messages appropriés aux entreprises qui agissent concrètement en faveur de la biodiversité et pratiquent l'utilisation durable, reconnaissant aussi que l'UE pourrait jouer un rôle important dans ce contexte.

*Nous réjouissons et félicitons* le gouvernement du Portugal du fait d'avoir défini les entreprises et la biodiversité comme une priorité pendant la Présidence portugaise de l'UE et, plus particulièrement, d'introduire une approche nouvelle en engageant le secteur privé dans les actions de biodiversité au moyen d'une conférence de haut niveau pluri-parties prenantes sur le sujet.

*Nous réjouissons* également des efforts de l'Allemagne en vue de faire avancer les actions « entreprises et biodiversité », en préparation de la 9e Conférence des Parties à la CDB, ainsi que des mesures prises par la Slovénie, prochaine Présidence de l'UE, pour assurer la continuité de l'appui à ces actions.

*Invitons* la Présidence portugaise de l'UE à transmettre le Message de Lisbonne sur les entreprises et la biodiversité au Sommet de l'UE de décembre 2007, à la 9e session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique qui se tiendra à Bonn en mai 2008, y compris à son segment de haut niveau, et au Congrès mondial de la nature qui se tiendra à Barcelone en octobre 2008.

*Exprimons notre gratitude* au gouvernement portugais, qui a accueilli cette conférence avec le soutien de la Commission européenne et de l'Initiative de l'UICN Compte à rebours 2010.

[www.countdown2010.net/business](http://www.countdown2010.net/business)



# Compte à rebours 2010: une nouvelle voie pour les entreprises

Par Sebastian Winkler, Directeur du Compte à rebours 2010

Les gouvernements ne sont pas en mesure d'atteindre tout seuls leur objectif d'arrêter la perte de la biodiversité d'ici 2010. L'initiative Compte à rebours 2010 englobe des acteurs extérieurs aux milieux de l'environnement pour aider les gouvernements à conserver la biodiversité et à réaliser ainsi l'objectif. Les 500 partenaires du Compte à rebours comprennent au moins une centaine d'autorités locales et régionales et des douzaines d'entreprises. Pourquoi les entreprises rejoignent-elles la cause et qu'apportent-elles à la conservation de la biodiversité ?

Le Compte à rebours 2010 tire profit de l'expérience réunie par l'UICN depuis une décennie en matière de collaboration avec le secteur privé. En 1997, suite à la résolution sur le secteur privé prise par le Congrès mondial de la nature à Montréal, l'UICN a créé un groupe de travail composé de représentants d'entreprises, d'organismes gouvernementaux et d'ONG dans le but d'élaborer des lignes directrices pour les relations de l'Union avec le secteur privé. En 2004, le Conseil de l'UICN a adopté une *Stratégie pour le développement des relations avec le secteur privé*, avec les buts suivants :

1. **un secteur privé plus responsable** qui contribue au développement durable, englobant la conservation et l'équité sociale ;
2. **des milieux environnementaux mieux informés** sur les mécanismes de marché, connaissant leur potentiel et leurs limites pour la conservation de la biodiversité ;
3. **un dialogue et une collaboration efficaces** entre l'UICN et le secteur privé, favorisant la conservation à travers et avec le développement durable.

Des *Lignes directrices opérationnelles pour les relations avec le secteur privé*, publiées en 2006, ont abouti à la mise en place d'un programme dédié au thème « entreprises et biodiversité » au siège de l'Union à Gland. Ces lignes directrices définissent des procédures pour aborder les entreprises, comprenant la diligence requise pour la gestion du risque et l'utilisation de la marque UICN pour les produits et la publicité.

Le Compte à rebours 2010, qui est une initiative de l'UICN, adhère à ces buts et applique les lignes directrices, comprenant une étude de diligence requise avant que les entreprises rejoignent l'initiative Compte à rebours 2010. L'expérience récente du Compte à rebours dans ses relations avec le secteur privé a montré que des efforts



© IUCN/Webke Herding



© Imre Cikajlo

accrus de la part des milieux environnementaux sont nécessaires afin de bien formuler l'intérêt, pour les entreprises, d'œuvrer à la conservation de la biodiversité. Les efforts de l'initiative, très axée sur la communication, pour communiquer à ce sujet, portent des fruits : un nombre croissant d'entreprises signent la Déclaration du Compte à rebours 2010. Les engagements positifs en faveur de la biodiversité portent sur une variété de questions, de l'impact net positif pour la biodiversité à la sensibilisation des employés en la matière. A l'heure actuelle, une trentaine d'entreprises ont signé la Déclaration, appuyant ainsi les gouvernements dans leur engagement d'arrêt de la perte de biodiversité d'ici 2010. Les partenaires du secteur privé vont des PME aux multinationales et à un certain nombre d'associations d'entreprises.

Ainsi, l'UEPG (Union européenne de producteurs de granulats) a rejoint le Compte à rebours 2010 en mai 2007, signant la Déclaration du Compte à rebours et s'engageant notamment à faire tous les efforts possibles afin d'obtenir des impacts nets positifs pour la biodiversité dans le secteur des granulats.

Les membres de l'UEPG représentent des fournisseurs de granulats naturels et de matériaux de construction de l'ensemble de l'Europe ; ils opèrent à partir de plus de 28 000 sites et emploient plus de 350 000 personnes. Ils reconnaissent que leurs activités, leurs produits et leurs services ont un impact potentiel sur la biodiversité ; ils reconnaissent aussi l'importance de la biodiversité à chaque étape de leur production permettant la création de nouveaux espaces et habitats naturels. La Commission de l'environnement de l'UEPG a mis en place un groupe de travail sur la biodiversité qui a pris la décision de rejoindre le Compte à rebours 2010. En outre, l'association s'est engagée à communiquer sur l'objectif de biodiversité 2010, y compris sur l'initiative Compte à rebours 2010, en diffusant du matériel d'information du Compte à rebours. Dans le contexte de ces engagements, l'UEPG a élaboré une déclaration sur la biodiversité pour le secteur des granulats et ses parties prenantes, visant notamment à promouvoir la compatibilité entre les sites d'extraction et Natura 2000.

Jusqu'à présent, le Portugal et la Suisse ont apporté leur soutien au Secrétariat du Compte à rebours 2010 afin de développer la participation des entreprises dans la démarche de biodiversité à l'horizon 2010.

# Les entreprises et les compensations de biodiversité

Par **Kerry ten Kate**, Directrice, Programme entreprises et compensations de biodiversité, Forest Trends

## Qu'est-ce que les compensations de biodiversité ?

*Les compensations de biodiversité sont des activités de conservation ayant des résultats mesurables de conservation in situ qui compensent des dommages résiduels significatifs d'un projet pour la biodiversité, après des mesures de prévention et d'atténuation adaptées. Leur objectif est la « non-perte globale » ou, de préférence, un gain net pour la biodiversité pour ce qui concerne la structure et les fonctions des écosystèmes, y compris les aspects liés aux moyens de subsistance et à l'agrément.*

Les compensations de biodiversité suscitent un intérêt croissant en tant que mécanisme susceptible de favoriser le développement durable. La construction et le développement sont importants pour la croissance économique, mais représentent aussi l'une des causes importantes de l'actuel recul sans précédent de la biodiversité, lié à la destruction et au morcellement des milieux naturels. Nombre de projets d'infrastructure ont des impacts négatifs et importants sur la biodiversité et sur les moyens de subsistance des populations locales, par la conversion des milieux naturels et la pollution des sols, de l'eau et de l'air. Les compensations de biodiversité peuvent contribuer à la préservation de zones prioritaires au-delà des sites directement touchés et aider les développeurs à rendre compte de l'impact d'ensemble d'un projet sur la biodiversité, aidant ainsi les entreprises à mieux gérer leurs risques, leurs responsabilités et leurs coûts. La législation de plusieurs pays (Etats-Unis, Australie, Brésil, Afrique du Sud...) rend maintenant obligatoires les compensations de biodiversité pour certains projets, établissant des seuils de « non-perte globale » ou de « gain net ». Dans le cadre de l'UE, les Directives Oiseaux, Habitats, Impact environnemental et Responsabilité environnementale comportent des dispositions similaires.

En outre, les compensations volontaires de biodiversité sont à l'origine de divers avantages pour les entreprises. Elles peuvent obtenir des licences d'exploitation, obtenir rapidement des permis, s'assurer des avantages compétitifs comme partenaires privilégiés des pouvoirs publics et d'autres acteurs, avoir accès à des capitaux auprès des banques et opérer d'une façon rentable avec le soutien des communautés locales. Inversement, de mauvaises pratiques environnementales peuvent entraîner un accroissement des coûts d'exploitation, des retards coûteux dans l'obtention de permis, des passifs et des manques à gagner.

Malgré ces avantages potentiels, les compensations de biodiversité doivent être gérées avec un grand soin. Avant d'y avoir recours, il faudrait éviter et limiter dans toute la mesure du possible les dommages à la biodiversité lorsque c'est faisable. En outre, elles

ne sont applicables que si la nature de l'impact sur la biodiversité permet effectivement une compensation. Il n'est pas possible, par exemple, de compenser un impact qui rapproche une espèce de l'extinction. Les compensations de biodiversité devraient être conçues et mises en œuvre de façon à respecter la lettre et l'esprit de la législation applicable. Ainsi, dans l'Union européenne, les sites Natura 2000 sont sacro-saints. Enfin, la conception et la mise en œuvre des compensations de biodiversité nécessitent une évaluation détaillée de l'incidence du projet sur la biodiversité et du gain découlant de la compensation, ainsi qu'une collaboration étroite avec les communautés locales et les pouvoirs publics.

## Le Programme de compensations entreprises et biodiversité

Le Programme de compensations entreprises et biodiversité (BBOP en anglais) vise à ce que tous les développeurs, publics ou privés, dont les activités ont un impact significatif sur la biodiversité, mettent en œuvre des compensations de biodiversité afin d'assurer une « non-perte globale » dans le contexte de leurs activités, et de préférence un gain net. Le Programme veut promouvoir une évolution des pratiques industrielles aboutissant à de meilleurs résultats de conservation, mieux hiérarchisés, au profit des communautés locales ainsi que des priorités nationales de protection de l'environnement.

Forest Trends et Conservation International assurent le Secrétariat du Programme, qui regroupe en partenariat près de 36 organisations non gouvernementales, sociétés commerciales, organismes gouvernementaux et institutions financières liés aux entreprises et à la biodiversité du monde entier. Ils sont tous représentés dans le Comité consultatif, dont l'UICN est un membre actif. Parmi les entreprises partenaires se trouvent Shell, Newmont, Rio Tinto, Anglo American, Sherritt et des développeurs du secteur public, afin de s'assurer que les nouveaux projets d'équipement comportent une composante de conservation destinée à compenser leur effet résiduel sur la biodiversité. Les activités de compensation de biodiversité visent à protéger des habitats menacés, à contribuer aux stratégies nationales de biodiversité et à répondre aux besoins de moyens de subsistance des communautés locales ayant des liens avec la biodiversité. Dans une première étape, les objectifs du Programme sont :

- tester le mécanisme de compensations de biodiversité au moyen d'un portefeuille de projets dans le monde entier ;
- mettre au point et diffuser une boîte à outils pratique comportant des méthodes et des principes de bonnes pratiques et des éléments centraux pour la conception et la mise en œuvre de compensations de biodiversité, au moyen du Comité consultatif international et d'un Réseau d'apprentissage plus large ;
- agir comme un catalyseur des évolutions politiques nécessaires afin d'encourager et d'étendre l'utilisation de compensations de biodiversité parmi les entreprises et les pouvoirs publics du monde entier.

Les membres du Comité consultatif apportent leur soutien à la conception des compensations pour des projets pilote et aident à la préparation de la boîte à outils. En outre, le Réseau d'apprentissage du Programme comporte plus de 500 personnes et organisations intéressées du monde entier. Les membres du Réseau reçoivent un bulletin trimestriel et des invitations aux réunions. Tous les lecteurs de cet article sont invités à en devenir membres, en visitant le site : <http://www.forest-trends.org/biodiversityoffsetprogram>



# Protéger les forêts riveraines en Moldavie

Par **Andrei Dumbrăveanu, Aurel Lozan et Teodor Glavăn**



© Kevin Burden

Le fleuve Dniestr (Nistru), qui se jette dans la Mer Noire (et qui a souvent servi de frontière entre la Moldavie et l'Ukraine) a toujours été un foyer d'activités humaines, attirant les peuplements en temps de paix et les batailles en temps de guerre. Intégrée dans l'économie régionale, l'utilisation de ses ressources naturelles est également indispensable à la coopération régionale. Il s'agit de la première ressource en eau pour la Moldavie et d'une ressource importante pour l'Ukraine orientale. Il fournit des biens et des services aux populations locales ; il accueille des activités de loisir. Ses paysages étonnants attirent les visiteurs : collines, vallées, rochers, plateaux, gorges...

La dégradation tragique de ces forêts a commencé il y a plusieurs siècles, lorsque de grands arbres, notamment des chênes, ont été abattus pour les chantiers navals. L'extraction massive du bois pour des opérations militaires pendant la 2<sup>e</sup> Guerre Mondiale a accentué leur déclin. L'extrême pauvreté qui a suivi, en raison de mauvaises politiques foncières, ainsi que les sécheresses terribles des années 1950, ont porté de graves atteintes aux forêts de chênes anciennes. A l'heure actuelle, des activités non contrôlées (pâturage, modification des habitats, camping sauvage) et une gestion inadaptée du territoire (déboisement, extraction de sable et de gravier) aggravent la dégradation environnementale de la région. Cependant, plusieurs fragments de forêt survivent, mais leur avenir est incertain et leur biodiversité exceptionnelle est menacée. En l'absence de mesures de protection, ces milieux naturels disparaîtront à jamais.

## La biodiversité du bassin du Moyen Dniestr

Le bassin du Moyen Dniestr abrite de nombreux habitats riches en biodiversité. Le grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), le grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*) et le pic noir (*Dryocopus martius*), ainsi que des papillons, tels que le semi-apollo (*Parnassius mnemosyne*) et la diane (*Zerynthia polyxena*), font partie des espèces rares recensées dans la région.

Des biotopes divers, allant des corniches sèches et des ravins aux prairies humides et aux forêts des falaises riveraines, revêtent une grande importance floristique et abritent des communautés d'espèces protégées : l'orchidée néottie nid-d'oiseau (*Neottia nidus-avis*), des fougères (*Gimnocarpium robertianum*, *Phyllitis scolopendrium*, *Polypodium vulgare*, *Polystichum aculeatum*), la *Pulsatilla grandis*, le lis martagon (*Lilium martagon*), etc.

## Une étude de cas : la conservation de la nature à « Stanca-Jeloboc »

Certaines zones nécessitent des mesures urgentes de protection, notamment le complexe naturel de « Stanca-Jeloboc » et ses monuments historiques. A l'intérieur de cet ensemble, les forêts des collines de Soroca Codru, autrefois célèbres, englobent 650 ha de forêts de chênes séculaires, au nord-est de la Moldavie. Leur patrimoine historique et naturel est enraciné dans la culture locale depuis des millénaires. Au cœur de ce paysage étonnant, le monastère et la source aux eaux curatives ont modifié la perception du public quant à l'intérêt naturel de la région. Les ruines d'anciennes habitations geto-daces et les restes paléolithiques de Cosauti ont une grande importance scientifique et culturelle.

Le cas de « Stanca-Jeloboc » est un exemple montrant comment on peut commencer à sauver de l'extinction des petits restes de forêt. Dans les années 1990, grâce à une coopération réussie entre des scientifiques, des militants d'ONG et des autorités locales, une politique de protection des petites forêts, fondée sur le concept de micro réserve, a été mise en place. Suite à cette politique, 535 ha de forêt dans la zone de Cosauti, district de Soroca, ont été classées « paysage protégé » sur le plan national. Cependant, la zone nécessite encore des mesures de conservation.

Les populations locales et leurs intérêts ont été pris en compte. Ainsi, une large campagne d'information a été lancée afin de sensibiliser et d'informer le public sur la nécessité de cohabiter avec la forêt. Plusieurs missions ont été organisées afin de (1) montrer l'importance des liens espèces/habitats et exposer les principaux problèmes de biodiversité dans la région ; (2) coopérer avec la population et les autorités locales ; (3) planifier les stratégies futures de conservation. Des listes des espèces de faune et de flore de la région, y compris celles inscrites sur le Livre rouge national ou menacées sur le plan mondial (Liste rouge de l'UICN) ont été publiées. Des films sur l'état de l'environnement dans la région, son caractère exceptionnel et sa beauté, ont été réalisés. Ces films donnent également la parole aux scientifiques et aux parties prenantes locales et démontrent le besoin urgent de mesures de conservation.

## Conservation transfrontalière et développement régional

La nature ne connaît pas de frontières. La sauvegarde de petits fragments de forêts représente la meilleure solution dans l'immédiat, mais il ne faut pas en rester là : notre but est de préserver l'ensemble de l'écosystème riverain sous la forme d'un parc naturel transfrontalier. La coopération entre les deux pays, Moldavie et Ukraine, est nécessaire afin d'assurer un environnement durable et la continuité d'habitats non morcelés, susceptibles d'abriter la biodiversité.

La richesse des paysages naturels et du patrimoine historique et culturel (sites archéologiques et paléontologiques, châteaux et monastères, artisanat traditionnel...) attire beaucoup de visiteurs au bassin du Dniestr. Outre la croissance générale du tourisme, l'écotourisme nous semble une voie possible pour répondre aux besoins de conservation de la nature tout en assurant des moyens d'existence aux populations locales, que ce soit en contribuant à la création d'emplois ou en apportant des revenus complémentaires dans des régions où la nature subit une forte pression anthropique. Des fragments importants de forêts risquent de disparaître en tant qu'îlots de biodiversité ; l'association du tourisme et de la protection du paysage sur le plan régional devrait permettre de mettre en place des aires de protection plus étendues.

Les aires protégées de Moldavie ne représentent que 1,96% de l'ensemble du territoire (l'un des taux les plus faibles d'Europe, avec aucun parc national et seulement 9,6% de forêts). Chaque mesure de protection de notre patrimoine naturel revêt une très grande importance pour notre but commun de préservation de l'environnement.

# Les Jardins botaniques royaux de Kew

La mission des Jardins botaniques royaux de Kew consiste à « permettre une meilleure gestion de l'environnement de la planète en améliorant la connaissance et la compréhension des règnes végétal et fongique – fondement de la vie sur la Terre ».

## Comment les Jardins de Kew remplissent-ils leur mission ?

Depuis leur création au XVIII<sup>e</sup> siècle, les Jardins sont devenus un paysage culturel unique. Kew est une institution scientifique de premier plan dans le monde, détenant des collections botaniques d'importance mondiale, désignée comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ses 700 employés et 350 volontaires accueillent plus d'un million de visiteurs par an dans les Jardins de Kew à Londres et à Wakehurst Place (Sussex). Les Jardins botaniques royaux sont financés par le gouvernement britannique, les recettes des visites et des dons. Les collections botaniques comprennent des plantes vivantes et conservées et des produits végétaux.

La collection de spécimens vivants est la plus complète au monde, avec plus de 30 000 variétés. Les plantes sont choisies principalement pour leur intérêt scientifique ou éducatif ; nombre d'entre elles sont utilisées pour les programmes de recherche de Kew. De nombreuses espèces cultivées à Kew sont menacées dans leurs habitats naturels ; Kew s'occupe de plus en plus de leur conservation à mesure que les dangers pour la végétation mondiale s'aggravent. Les spécimens de ces plantes sont cultivés et propagés en vue de leur distribution à d'autres jardins botaniques et, autant que possible, de leur retour à leurs habitats naturels.

« La Banque de semences du millénaire est comme la Banque d'Angleterre du monde botanique »  
– SAR le Prince de Galles.

La Banque de semences du millénaire de Kew, à Wakehurst Place, joue un rôle très important pour ce volet de la mission des Jardins. Elle préserve des semences d'espèces menacées et potentiellement menacées du monde entier afin de contribuer à leur protection. La Banque se propose de rassembler au moins 24 000 espèces végétales de toute la planète d'ici 2010, afin de réduire le risque d'extinction et d'accroître les possibilités de réintroduction réussie dans leurs habitats naturels. La flore naturelle du Royaume-Uni est déjà collectée.

## Un trésor d'information

L'herbier et le laboratoire Jodrell abritent la collection de plantes conservées de Kew, qui comprend plus de 7 millions de spécimens de plantes et de champignons séchés ou conservés dans de l'alcool. Près de 98% de l'ensemble des genres végétaux du monde y sont représentés, avec la collection la plus importante de spécimens historiques, comprenant des « types » (qui définissent le nom de l'espèce) et des spécimens originaux recueillis par des naturalistes célèbres, tels que Charles Darwin. Des botanistes du monde entier ont recours

à l'herbier ainsi qu'aux collections vivantes pour étudier les caractéristiques des plantes et inventorier la diversité du règne végétal.

La bibliothèque de Kew est probablement la librairie botanique la plus complète au monde, avec plus de 150 000 livres, 200 000 gravures et dessins, 4 000 périodiques, 150 000 brochures et de riches archives.

Les scientifiques du laboratoire Jodrell étudient la structure des plantes, l'ADN végétal et fongique, la chimie et la génétique. Leurs recherches complètent les études taxonomiques de l'herbier, contribuent à définir des plantes d'importance économique et à améliorer la conservation des végétaux. Kew dirige les recherches relatives à la Liste rouge de l'UICN pour la flore et aide à suivre les progrès vers l'objectif de biodiversité 2010. Ces recherches contribuent aussi à une meilleure connaissance des interactions flore-faune et champignons-plantes, ainsi qu'à la vérification des plantes qui rentrent dans le commerce.

## Avec qui ces connaissances sont-elles partagées ?

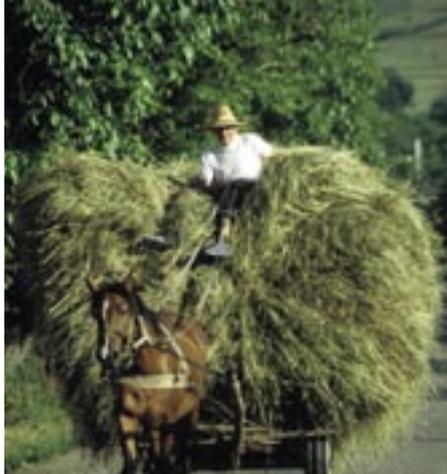
Les connaissances et les compétences scientifiques et horticoles du personnel de Kew sont partagées avec d'autres professionnels et avec le public au moyen de collaborations, publications, ressources en ligne, conférences scientifiques et programmes éducatifs, comprenant l'accueil de stagiaires et d'étudiants.

La formation de spécialistes comprend le diplôme d'horticulture de Kew (3 ans) et des cours sur les techniques d'herbier, la gestion des jardins botaniques, les stratégies de conservation de la flore et l'éducation dans les jardins botaniques. D'autres cours, ouverts à tous, portent sur une variété de disciplines : paysagisme, illustration botanique, photographie des plantes... même comment fabriquer des haies en saule ! Le programme scolaire à Kew et Wakehurst accueille plus de 95 000 personnes chaque année, que ce soit les enseignants pour des journées de formation ou les enfants pour des journées d'étude.

Les manifestations annuelles comprennent des journées éducatives telles que les « excursions fongiques » et notre équipe de guides volontaires propose des tours commentés des Jardins presque quotidiennement. Un programme d'éducation communautaire travaille avec des communautés ethniques ou des groupes locaux ayant des besoins particuliers afin de mieux les mettre en rapport avec le travail de Kew.

Kew conseille le gouvernement britannique et travaille avec des scientifiques et des décideurs du monde entier afin d'améliorer les connaissances et la compréhension des règnes végétal et fongique. Kew dirige de nombreux projets nationaux et locaux dans différents pays du monde ou y participe, en vue de permettre une meilleure gestion de l'environnement de la planète pour le plus grand bien de tous.





© Peter Lengyel



© Andras Ambrus

### TEMATEA : une base de données en ligne sur les traités environnementaux internationaux

Plusieurs centaines d'accords internationaux, de portée mondiale ou régionale, établissent des cadres juridiques pour différentes questions liées à l'environnement : biodiversité, changement climatique, produits chimiques, mers régionales, commerce des espèces menacées... La mise en œuvre de ce vaste ensemble d'obligations reste cependant difficile sur le plan national, principalement du fait du manque de ressources financières et humaines. La traduction des initiatives internationales sur le plan national nécessite des efforts importants lorsqu'il faut améliorer la cohérence tant en matière d'élaboration des politiques que de mise en œuvre.

La base de données en ligne TEMATEA fournit des informations structurées sur des questions d'intérêt commun pour différents accords multilatéraux sur l'environnement (AME). A ce jour, le site comprend des modules sur les eaux intérieures, l'utilisation durable, les changements climatiques et la biodiversité, les espèces exotiques envahissantes et les aires protégées. Un module sur l'accès et le partage des bénéfices suivra prochainement.

En outre, le projet organise des séances de formation participatives afin d'aider les spécialistes nationaux à définir et à mieux mettre en œuvre leurs domaines prioritaires, par exemple en Norvège, en Géorgie et aux Seychelles. Le PNUE et l'UICN se sont associés au développement de ce projet afin d'assurer la pérennité et la qualité des modules existants et nouveaux, fournissant aux spécialistes nationaux un vaste ensemble d'outils et un soutien pratique les aidant à s'acquitter de leurs obligations au titre de différents AME liés à la biodiversité.

Pour en savoir plus, allez à [www.tematea.org](http://www.tematea.org) ou contactez Ines Verleye, [ines.verleye@countdown2010.net](mailto:ines.verleye@countdown2010.net)

### Nouveaux membres de l'UICN

Agentschap voor Natuur en Bos van het Vlaams Ministerie voor Leefmilieu, Natuur en Energie (Belgium)  
 Centro de Extensión Universitaria e Divulgación Ambiental de Galicia (Spain)  
 Departamento de Medio Ambiente, Diputación Foral de Álava (Spain)  
 Fundació per la Preservació dels Valors Interns (Spain)  
 SAVE Foundation (Safeguard for Agricultural Varieties in Europe) (Germany)  
 Zero Emissions Research and Initiatives (Switzerland)

### Nouveaux arrivants à l'UICN

Mme Annika Åkerfelt, PhD, est responsable des relations avec les membres au Bureau régional de l'UICN pour l'Europe depuis septembre 2007. Née en Finlande, elle a étudié la psychologie dans son pays, au Royaume-Uni et en Allemagne, obtenant un doctorat en psychologie cognitive en 2004. Ensuite, elle a été chargée des relations publiques chez le membre belge de l'UICN GreenFacts avant de rejoindre le Bureau régional. Elle parle suédois, finnois, anglais, allemand, néerlandais... et elle est en train d'apprendre le français. Elle aime la pratique et le spectacle des sports, et suit des cours de communication et de sciences politiques à l'Université ouverte.

### Un environnement pour l'Europe : créer des passerelles avec des fondations durables

Du 10 au 12 octobre 2007, plus de 2000 délégués se sont réunis à Belgrade pour la 6e Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ». Les sessions précédentes avaient mis l'accent sur la conservation de la biodiversité, aboutissant à une stratégie commune pour la région paneuropéenne pour la diversité biologique et paysagère (SPDBP) en 1995 et à la Résolution de Kiev en 2004, avec l'engagement d'arrêter la perte de biodiversité d'ici 2010. La résolution définit sept domaines cibles à aborder afin d'arrêter effectivement la perte de biodiversité à l'horizon 2010.

Or, l'évaluation de préparation du Compte à rebours 2010 lancée à Belgrade montre que, dans une large mesure, les gouvernements paneuropéens n'ont pas pris au sérieux leur engagement d'arrêt du recul de la biodiversité. L'étude indique que la plupart des engagements de Kiev sont insuffisamment appliqués. « Compte tenu de l'ampleur des défis auxquels nous sommes confrontés, je ne peux pas comprendre pourquoi la biodiversité n'a pas une place plus importante à l'ordre du jour de la conférence », s'étonne Sebastian Winkler, Directeur du Compte à rebours 2010.

Le CEEWEB, le CECN, ECOForum et l'UICN, avec le soutien des gouvernements belge, norvégien, suisse et néerlandais, ont organisé un espace « Biodiversité Compte à rebours 2010 » pouvant accueillir des manifestations parallèles et servant de forum « biodiversité » pour les délégués. La prochaine session de la Conférence « Un environnement pour l'Europe » aura lieu en 2011.

M Guido Broekhoven est responsable du secteur gouvernance des forêts pour le Programme mondial de conservation des forêts et le Programme européen, à partir de Tilburg et de Bruxelles. Il coordonne à ce titre le programme de l'UICN sur l'application de la législation et la gouvernance des forêts. Il a travaillé depuis 1993 au sein de l'équipe mondiale UICN pour les forêts, au Kenya, au Cameroun, au Vietnam et en Thaïlande. Plus récemment, il animait le projet « Renforcer les voix pour améliorer les choix » pour le Bureau régional pour l'Asie. Né aux Pays-Bas, Guido est titulaire d'une maîtrise en écologie tropicale de l'Université d'Utrecht. Il est marié et père de deux filles.

Mme Elisa Calcaterra est directrice de projet pour le Compte à rebours 2010 depuis janvier 2008. Elle travaille sur l'engagement des autorités locales pour la conservation de la biodiversité. Née en Italie, elle a dirigé des projets de développement international financés par la Commission européenne et travaillé pour l'ICLEI (Gouvernements locaux pour la durabilité) et d'autres ONG. Elle est titulaire de diplômes de relations internationales et de diplomatie de l'Université de Trieste et de l'Université de Londres et d'un master en gestion du développement de la London School of Economics. Elle parle italien, anglais, français et espagnol.



© IUCN/Katharina Diehl



© Peter Lengyel

### Réunion de la ceinture verte paneuropéenne

L'initiative Ceinture verte associe conservation de la nature et développement régional de façon transfrontalière. Dans ce cadre, l'UICN coordonne et organise des réunions régionales en vue de promouvoir la coopération et l'échange d'informations entre les différentes parties prenantes de l'initiative. « Un réseau pour la nature et le développement » : tel était le mot d'ordre d'un atelier européen qui s'est tenu à Bratislava/Stupava du 18 au 21 novembre, avec le soutien de l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature (BfN).

La Ceinture verte a de multiples visages. Soixante-douze participants de 15 pays se sont réunis pendant trois jours afin de présenter les résultats de projets s'étendant le long des trois parties de la Ceinture : Fennoscandie et Etats baltes, Europe centrale et Europe du sud-est. Les produits d'un projet cartographique ont renforcé l'identité visuelle du territoire de projet, tandis que des produits et des services mis au point dans le cadre du projet de « protection et mise en valeur des paysages le long de l'ancien Rideau de fer » ont fait l'objet de débats approfondis sur les formes que devra prendre l'initiative.

Une coopération trans-sectorielle élargie a créé de nouvelles possibilités pour la sensibilisation à la conservation de la nature. Les partenaires ont présenté des publications portant sur différentes parties de la Ceinture verte, en anglais et dans les langues locales.

Pour en savoir plus : [www.europeangreenbelt.org](http://www.europeangreenbelt.org)

### L'utilisation des ressources sauvages en Europe

Les citoyens européens dépensent chaque année des milliards d'euros pour des activités liées à la biodiversité, d'après les premiers résultats de l'étude UNWIRE (Utilisation nationale des ressources sauvages en Europe). Un certain nombre d'activités étaient recensées : chasse aux mammifères et aux oiseaux, pêche à la ligne, observation des oiseaux, cueillette de champignons et utilisation de matières végétales, dans les 27 Etats membres de l'UE. Les membres du Groupe de spécialistes de l'UICN sur l'utilisation durable en Europe ont enquêté auprès des principales organisations sur la gouvernance et les utilisations des ressources sauvages. Afin d'assurer un taux de réponse supérieur à 75%, des coordinateurs nationaux ont traduit le questionnaire et les explications en 19 langues. L'UNWIRE fait partie du projet de recherche de la CE « Gouvernance et gestion des écosystèmes pour la conservation de la biodiversité » (GEM-CON-BIO).

Les résultats ont été présentés lors de l'atelier « Utilisation des ressources sauvages en Europe : valeurs et gouvernance », qui s'est tenu à Vienne du 13 au 15 septembre 2007. Les 30 participants ont recommandé une enquête paneuropéenne plus complète et plus systématique auprès des organismes de l'UE. L'insuffisance de données était évidente pour les champignons et les plantes. Dans une réunion en marge de l'atelier, Robin Sharp a présenté sa démission de la présidence du Groupe de spécialistes sur l'utilisation durable en Europe, qu'il a assurée pendant 10 ans. Le professeur britannique Robert Kenward a été élu Président, en même temps que plusieurs nouveaux membres du Comité.

Mme Sarah Gindre coordonne l'initiative de l'UICN *Faire voile vers Barcelone* pour le Congrès mondial de la nature 2008. Précédemment, elle était responsable de la communication pour le Programme de UICN pour les aires protégées et la Commission mondiale des aires protégées (CMAA) depuis 2005. Italienne avec des origines colombiennes, Sarah a grandi à Madrid. Elle est titulaire d'un diplôme d'études environnementales de Tufts University et d'un master en gestion environnementale de Duke University, avec une spécialisation en gestion côtière et marine. Elle maîtrise l'anglais, l'espagnol et l'italien et connaît le français et le portugais.

Mme Maia Karumidze est entrée au Bureau de programme de l'UICN pour le Caucase-Sud comme assistante administrative. Elle collabore avec le personnel chargé des programmes et aide au bon fonctionnement du Bureau. Elle a occupé des postes similaires dans plusieurs institutions et entreprises. Plus récemment, elle était lectrice d'anglais dans une école secondaire de Tbilissi. Diplômée de l'Institut de langues étrangères de Tbilissi, elle parle anglais, russe et géorgien.

Mme Ana Shubitidze a rejoint le Programme de l'UICN pour le Caucase-Sud dans le domaine de la conservation. Elle est responsable de la mise en œuvre de recommandations issues du lancement régional du Compte à rebours 2010, notamment dans le domaine des accords multilatéraux de l'environnement et de l'utilisation durable des ressources naturelles par l'écotourisme. Par le passé, elle a travaillé pour plusieurs organisations nationales et internationales, où elle a géré des projets de gestion environnementale et de développement communautaire financés par des fonds internationaux. Elle est titulaire d'un master en gestion et politiques environnementales de l'Université de Lund (Suède).

Mme Keti Skhireli a rejoint le Programme de l'UICN pour le Caucase-Sud dans le domaine de la conservation. Dans le cadre du projet « Arrêter la perte de biodiversité dans le Caucase-Sud », lié au Compte à rebours 2010, elle est chargée de la mise en œuvre des volets relatifs à la surveillance continue de la biodiversité et au renforcement du réseau d'aires protégées dans le Caucase-Sud. Avant d'entrer à l'UICN, elle a travaillé au Ministère de la protection de l'environnement et des ressources naturelles, ainsi qu'à l'Institut de Zoologie de Géorgie (2002–2006). Elle est titulaire d'un master en sciences et politiques de l'environnement de l'Université de l'Europe centrale (Budapest, Hongrie) et d'un master en écologie de l'Université d'Etat de Tbilissi, Géorgie.

## Calendrier

### Février

**4 - 9 Madrid, Espagne**  
 3e Congrès mondial des réserves de la biosphère

**11 - 15 Rome, Italie**  
 2e session du Groupe de travail spécial à composition ouverte sur les aires protégées (WGPA-2)

**18 - 22 Rome, Italie**  
 13e session de l'Organe subsidiaire scientifique et technique de la CDB (SBSTTA-13)

**20 - 22 Monaco**  
 Conseil d'administration du PNUE et Forum ministériel mondial de l'environnement

**25 - 28 Galway, Irlande**  
 2e Conférence internationale sur la santé et la biodiversité (COHAB 2)

### Mars

**6 - 9 La Valette, Malte**  
 10e Conférence sur l'éducation environnementale en Europe

### Avril

**7 - 11 Ha Noi, Viet-nam**  
 4e Conférence mondiale sur les océans, les côtes et les îles

**28 - 2 New York, Etats-Unis**  
 Groupe de travail spécial officieux et à composition ouverte sur la diversité biologique marine au-delà des zones sous juridiction nationale

### Mai

**5 - 16 New York, Etats-Unis**  
 16e session de la Commission sur le développement durable

**12 - 16 Bonn, Allemagne**  
 4e session de la Conférence des Parties faisant office de Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (COP/MOP-4)

**12 - 16 Bonn, Allemagne**  
 Diversité de la planète – Congrès mondial sur l'avenir de l'alimentation et de l'agriculture

**12 - 16 Bonn, Allemagne**  
 Recherche sur la biodiversité – Préserver l'avenir

**14 - 16 Portoroz, Slovénie**  
 Comblent le fossé – Répondre aux changements environnementaux

**19 - 30 Bonn, Allemagne**  
 9e session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP-9)

**21 - 24 Erfurt, Allemagne**  
 Biodiversité urbaine et design

**22 Partout**  
 Journée internationale de la diversité biologique: Biodiversité et agriculture

**25 - 27 Kobé, Japon**  
 Réunion G8 Ministres de l'environnement

**26 - 28 Bonn, Allemagne**  
 Conférence des maires : l'action locale pour la biodiversité

### Juin

**3 - 5 Bruxelles, Belgique**  
 Semaine verte européenne : « Modèles de production et de consommation »

### Juillet

**8 - 11 Ile de la Réunion**  
 Les îles et l'Union européenne

### Octobre

**5 - 14 Barcelone, Espagne**  
 Congrès mondial de la nature



IUCN  
 Congrès  
 mondial de  
 la nature  
 Barcelone 2008

### Vision de l'IUCN

Un monde juste qui valorise et conserve la nature.

### Mission de l'IUCN

Influer sur les sociétés du monde entier, les encourager et les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

### Mission de l'IUCN dans la région paneuropéenne

Entretien et construire un réseau d'excellence dans la recherche, la politique et l'expertise environnementales, en ayant comme objectif de :

1. contribuer à la mission globale de l'IUCN
2. soutenir l'intégration de la conservation de la biodiversité dans le développement économique
3. soutenir les initiatives novatrices dans l'utilisation multifonctionnelle et durable des ressources naturelles.

### L'IUCN dans la région paneuropéenne

Le Bureau régional pour l'Europe (ROfE) est la représentation permanente de l'Union mondiale pour la nature à Bruxelles. Par l'intermédiaire de ses Bureaux de programme situés à Belgrade, Moscou, Tbilissi et Tilburg, et en coopération avec les membres européens et d'autres composantes de l'IUCN, cette dernière met en œuvre son Programme pour l'Europe, qui s'étend sur 53 pays, du Groenland au Kamchatka. Le Programme européen de l'IUCN 2005-2008 a pour but de contribuer à arrêter la perte de biodiversité d'ici 2010, un engagement politique pris par les Chefs d'Etat et les Ministres de l'environnement européens. L'IUCN Europe œuvre ensemble afin d'atteindre nos objectifs en utilisant les compétences locales et la force du réseau mondial de l'IUCN. Pour en savoir plus sur l'histoire et la structure mondiale de l'Union mondiale pour la nature (IUCN), allez à : [www.iucn.org](http://www.iucn.org).

### Publié grâce au soutien généreux de :

Ministère néerlandais de l'agriculture, la nature et la qualité alimentaire



**agriculture, nature  
 and food quality**

Ministère italien de l'environnement, le territoire et la mer



*Ministero dell' Ambiente  
 e della Tutela del Territorio  
 Direzione Generale per la Protezione della Natura*

Pour les liens et d'autres événements, voir [www.iucneurope.org](http://www.iucneurope.org)

**Bureau Régional à Bruxelles**  
 Bureau régional pour l'Europe et Représentation permanente auprès de l'Union européenne  
 Boulevard Louis Schmidt 64  
 1040 Bruxelles, Belgique  
 Tél: +32 2 732 82 99  
 Fax: +32 2 732 94 99

**Belgrade**  
 Bureau de Programme pour l'Europe du Sud-Est  
 Dr. Ivana Ribara 91  
 11070 Novi Beograd  
 Serbie  
 Tél: +381 11 2272 411  
 Fax: +381 11 2272 531

**Moscou**  
 Bureau de Programme pour la Russie et la Communauté des Etats Indépendants  
 Stolyarny pereulok, 3  
 – bâtiment 3  
 Moscou 123022, Russie  
 Tél: +7 (095) 609-33-99  
 Fax: +7 (095) 609-34-11

**Tbilissi**  
 Bureau de Programme pour le Caucase-Sud  
 Vaja-Pshavela Ave. 41, VI étage  
 Tbilisi 0077  
 Géorgie  
 Tél +995 32 47 30 70  
 Fax: +995 32 39 57 05

**Tilburg**  
 Reitseplein 3  
 5037 AA Tilburg  
 Pays-Bas  
 Adresse postale :  
 Postbus 90154  
 5000 LG Tilburg  
 Pays-Bas